



**TCHAD**  
**CLUSTER SÉCURITÉ**  
**ALIMENTAIRE**

<https://fscluster.org/chad>

# LIGNES DIRECTRICES

VERSION PROVISOIRE



Crédit photo : Pleine du Guera/FSCC/Guy Onambele, Mai 2023

Table des matières

*Listes des sigles et des abréviations* ..... 3

<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>5</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE : PRINCIPES GENERAUX DU CLUSTER SECURITE ALIMENTAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
VISION .....	6
MISSION .....	6
BUT .....	6
FONCTIONS PRINCIPALES ET SECONDAIRES.....	6
<b>SITUATION HUMANITAIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>OBJECTIFS DU CLUSTER.....</b>	<b>7</b>
<b>CIBLAGE DES PERSONNES AFFECTEES.....</b>	<b>10</b>
Méthodologie.....	10
Catégorie de vulnérabilité .....	10
Stratégie de mise en œuvre des projets .....	11
<b>DEUXIEME PARTIE : STANDARDS OPERATIONNELS ET TECHNIQUES.....</b>	<b>13</b>
<b>TAILLE DES MENAGES .....</b>	<b>13</b>
<b>CALENDRIER AGRICOLE ET DES MOYENS D’EXISTENCE .....</b>	<b>13</b>
<b>CAPACITES D’INTERVENTION .....</b>	<b>13</b>
<b>STANDARDS TECHNIQUES EN URGENCE ET REHABILITATION (KIT MINIMUM PAR MENAGE) .....</b>	<b>14</b>
Kit maraîcher .....	14
Kit pluvial.....	15
Normes sur les semences maraîchères et pluviales.....	16
Kit Élevage .....	17
Kit pêche.....	19
Kit AGR.....	20
Assistance Alimentaire (AA) .....	21
<b>DEFINITION DU PANIER MINIMUM DE DEPENSES (MINIMUM EXPENDITURE BASKET – MEB) ....</b>	<b>27</b>
Recommandations programmatiques pour le MEB.....	28
<b>EVALUATIONS DES BESOINS ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE .....</b>	<b>29</b>
<b>COORDINATION DU CLUSTER SECURITE ALIMENTAIRE.....</b>	<b>29</b>
Coordination.....	29
Suivi et évaluation d’effets/impacts : Indicateurs.....	30
Financements .....	30
<b>TROISIEME PARTIE : COÛTS UNITAIRES DES INTERVENTIONS.....</b>	<b>32</b>
<b>QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES TRANSVERSALES .....</b>	<b>33</b>
<b>REDEVABILITE ENVERS LES POPULATIONS AFFECTEES/ACCOUNTABILITY TO AFFECTED POPULATIONS (AAP).....</b>	<b>33</b>
<b>PROTECTION CONTRE L’EXPLOITATION ET ABUS SEXUEL .....</b>	<b>35</b>
<b>GENRE .....</b>	<b>35</b>
<b>VIH/SIDA .....</b>	<b>36</b>

<b>PROTECTION TRANSVERSALE.....</b>	<b>37</b>
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>38</b>
<b>RESILIENCE .....</b>	<b>38</b>
<b>NEXUS HUMANITAIRE – DEVELOPPEMENT - PAIX (NEXUS HDP).....</b>	<b>39</b>

## Listes des sigles et des abréviations

<b>AAP</b>	: Accountability Affected Populations / Redevabilité envers les Populations Affectées
<b>AEM/HEA</b>	: Analyse de l'Économie des Ménages / Household Economy Approach
<b>AGR</b>	: Activités Génératrices des Revenus
<b>AME</b>	: Articles Ménagers Essentiels
<b>ANADER</b>	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
<b>CASAGC</b>	: Comité d'Action sur la Sécurité Alimentaire et Gestion des Crises
<b>CFS</b>	: Cellule des Filets Sociaux
<b>CFT</b>	: Cash For Training / Argent Contre Formation
<b>CFW</b>	: Cash For Work / Argent Contre Travail
<b>CHS</b>	: Core Humanitarian Standard / Normes Humanitaires Standards
<b>CSDAT</b>	: Cadre Stratégique de Développement de l'Aquaculture au Tchad
<b>CWG</b>	: Cash Working Group / Groupe de Travail sur les Transferts Monétaires
<b>DIZA</b>	: Développement Intégré des Zones d'Accueil
<b>DNPGC</b>	: Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises
<b>ECOSIT</b>	: Enquêtes sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
<b>EFSA</b>	: Emergency Food Security Assessment / Evaluation d'Urgence de la Sécurité Alimentaire
<b>ENSA</b>	: Enquête Nationales de Sécurité Alimentaire
<b>FFW</b>	Food For Work / Vivres Contre Travail
<b>GT2R</b>	: Groupe de Travail sur la Relance post crise et la Résilience
<b>HIMO</b>	: Haute Intensité en Main d'œuvre
<b>IASC</b>	: Interagency Standing Committee / Comité Permanent Inter - Agence
<b>IPC/CH</b>	: Integrated Phase Classification / Cadre Harmonisé
<b>ITRAD</b>	: Institut Tchadien de Recherches pour le Développement
<b>JIAF</b>	: Joint Intersectoral Analysis Framework / Cadre d'Analyse Intersectorielle Conjointe
<b>LOAH</b>	: Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique
<b>MEB</b>	: Minimum Expenditure Basket / Panier de Dépenses Minimum
<b>Nexus HDP</b>	: Lien Humanitaire Développement et Paix
<b>OA</b>	: Outcome Analysis / Analyse des Résultats (HEA)
<b>PANA</b>	: Programme National d'Adaptation au Changement Climatique
<b>PDM</b>	Post Distribution Monitoring / Suivi Post Distribution
<b>PEAS/PSEA</b>	: Protection contre l'Exploitation et Abus sexuel / Protection from Sexual Exploitation and Abuse
<b>PiN</b>	: Person in Need / Personnes dans le Besoin
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNDE</b>	: Plan National de Développement de l'Élevage
<b>PNEFP</b>	: Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au Tchad (PNEFP)
<b>PNR</b>	: Plan National de Réponse
<b>PRH/HRP</b>	: Plan de Réponse Humanitaire / Humanitarian Response Plan
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>PTM</b>	: Programme de Transferts Monétaires
<b>REGAH</b>	: Réseau sur le Genre dans l'Action Humanitaire
<b>RGE</b>	: Recensement Général de l'Élevage
<b>RSU</b>	: Registre Social Unifié
<b>SISAAP</b>	: Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce
<b>SMART</b>	: Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition

- SNG** : Stratégie Nationale Genre
- VFW** : Voucher For Work / Coupons Contre Travail
- VIH/SIDA** : Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immuno - Déficience Acquise
- ZME** : Zones des Moyens d'Existence

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs, activités, indicateurs et résultats du Cluster .....	8
Tableau 2 : Modalités de distribution .....	12
Tableau 3 : Kit maraicher.....	14
Tableau 4 : Kit pluvial .....	15
Tableau 5 : Normes sur les semences de la culture vivrière .....	16
Tableau 6 : Normes sur les semences de la culture maraichère.....	17
Tableau 7 : Normes minima de contrôle au niveau des champs semenciers .....	17
Tableau 8 : Paramètres zoo – économiques .....	18
Tableau 9 : Kit Élevage.....	19
Tableau 10 : Kit pêche .....	20
Tableau 11 : Kit AGR .....	21
Tableau 12 : Rations complètes standards.....	22
Tableau 13 : Normes pour les transferts monétaires (cash ou voucher).....	24
Tableau 14 : Risques et mesures d’atténuation dans les programmes de transfert monétaire .....	26
Tableau 15 : Avantages et limites du MEB .....	28
Tableau 16 : Équipe de coordination nationale du Cluster Sécurité Alimentaire .....	30
Tableau 17 : Propositions des couts des kits moyens d’existence par ménage.....	32
Tableau 18 : Kit d’assistance Alimentaire.....	32
Tableau 19 : Plan de renforcement des capacités sur les thématiques transversales 2023 .....	40

## Liste des figures

Figure 1 : Arbre à décisions (Source : DG ECHO) .....	25
---	----

## **PREMIERE PARTIE : PRINCIPES GENERAUX DU CLUSTER SECURITE ALIMENTAIRE**

### **INTRODUCTION**

Le cluster de sécurité alimentaire a été créé pour « intégrer l'aide alimentaire, les questions agricoles et les autres interventions de moyens de subsistance et d'assister les questions institutionnelles et politiques liées au niveau Politique »<sup>1</sup>.

### VISION

Les besoins en sécurité alimentaire des individus vulnérables et des communautés affectées par des crises humanitaires sont satisfaits au moyen d'appuis directs et/ou de renforcement des moyens d'existence.

### MISSION

Assurer une coordination efficace de la prévention des catastrophes et des réponses efficaces pour réduire la vulnérabilité des ménages et renforcer la résilience des communautés affectées.

### BUT

Les présentes Lignes Directrices du cluster sécurité alimentaire et moyens d'existence sont élaborées pour faciliter l'ensemble du processus d'analyse des besoins, de formulation des programmes/projets, de validation technique, de mise en œuvre et de Suivi-évaluation des projets de sécurité alimentaire et de promotion des moyens d'existence.

L'élaboration de ces Lignes Directrices se réfère aux normes nationales, aux standards humanitaires internationaux, aux exigences des partenaires techniques et financiers. Par conséquent, leur utilisation facilitera la collaboration entre les membres du cluster, les donateurs, la société civile et le Gouvernement du Tchad. Car, une bonne qualité du programme sectoriel garantit l'atteinte des objectifs du Plan de réponse humanitaire et une réalisation des priorités du cluster sécurité alimentaire.

### FONCTIONS PRINCIPALES ET SECONDAIRES

Faciliter une réponse à la sécurité alimentaire opportune, cohérente, efficace et coordonnée en mobilisant les parties prenantes de manière stratégique ;

Améliorer la coordination en renforçant les liens et les synergies entre les acteurs concernés par la sécurité alimentaire ainsi qu'entre les partenaires humanitaires et de développement ;

Veiller à ce que la sécurité alimentaire soit représentée de manière appropriée dans la réponse humanitaire en général ;

Soutenir la fourniture de services ;

Informar les décisions stratégiques du coordinateur humanitaire (HC) et de l'équipe humanitaire pays (HCT) ;

---

<sup>1</sup> IASC 2010

Coordonner et planifier les stratégies du Cluster, y compris la planification et la préparation aux situations d'urgence ;

Contrôler et évaluer les performances du Cluster/Secteur ;

Renforcer les capacités des membres nationaux et des membres des FSC dans les domaines pertinents ;

Soutenir le plaidoyer pour les besoins de sécurité alimentaire ;

Responsabilité envers les personnes affectées.

## **SITUATION HUMANITAIRE**

Le Tchad fait face à quatre crises humanitaires qui affectent plus de 6,1 millions de personnes :

- 1) Les déplacements forcés des populations,
- 2) l'insécurité alimentaire et la malnutrition,
- 3) les urgences sanitaires et
- 4) les effets des variations climatiques avec comme corollaires les inondations et les sècheresses.

Le nombre de personnes présentant des besoins humanitaires a évolué à dent de scie durant les cinq dernières années allant de 4,7 millions de personnes en 2017 à 6,1 millions en 2022 avec une régression en 2018 et 2019. Cet accroissement des personnes dans le besoin est liée à l'augmentation du nombre de personnes en insécurité alimentaire sévère qui a connu de progression dans le temps et l'évolution de la situation de déplacement forcé des populations (Réfugiés, Retournés et IDPs).

## **BESOINS SECTORIELS**

Selon les analyses du Cadre Harmonisé de mars 2023, 1,9 million de personnes sont en insécurité alimentaire sévère et nécessitent une assistance alimentaire d'urgence<sup>2</sup> ; tandis que 3,6 million de personnes sont sous pression et ont besoin d'une assistance humanitaire y compris une aide alimentaire, de vente de céréales à prix subventionnés et d'autres activités de relèvement. En outre, le pays est amené à répondre aux besoins alimentaires de plus de 200 000 déplacés internes et 700 000 réfugiés d'ici la fin de l'année 2023. L'insécurité alimentaire résulte de la faible production alimentaire ou du faible accès à la nourriture, exacerbée par des facteurs conjoncturels et structurels. Ces facteurs sont d'ordre environnemental et humain. D'une part, les variations climatiques à l'origine des inondations, des sècheresses, des épidémies, etc, et d'autre part, le contexte socio-économique et sécuritaire, l'investissement limité dans la production de biens et services liés à l'alimentation, etc, affectent le rendement sylvo-agro-pastoral. Les zones ayant reçu des afflux de personnes en déplacement ou à la quête d'un asile sont davantage fragilisées.

## **OBJECTIFS DU CLUSTER**

Les quatre (4) principaux objectifs sectoriels du Cluster sont :

1. Fournir une réponse d'urgence aux personnes en situation d'insécurité alimentaire ;

---

<sup>2</sup> Voir la fiche de communication du Cadre Harmonisé de Mars 2023 en Annexe

2. Préserver les moyens d'existence des personnes en situation d'insécurité alimentaire ;
3. Renforcer la résilience des populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire et les capacités des acteurs nationaux (services techniques, ONG, associations locales, communautés...) à faire face et être prêts à répondre aux conséquences des chocs agro-climatiques en particulier dans les zones les plus exposées ;
4. Assurer une réponse d'urgence tout en tenant compte de la redevabilité vis-à-vis des personnes affectées et leur implication dans la réponse dans les différents processus du cycle des projets.

Le tableau 1 ci-dessous résume les activités qui peuvent être menées pour atteindre les objectifs, les résultats escomptés ainsi que les indicateurs.

Tableau 1 : Objectifs, activités, indicateurs et résultats du Cluster

Objectif Stratégique	Résultats	Indicateurs	Activités
OS 1: Fournir une réponse d'urgence aux personnes en situation d'insécurité alimentaire	Les effets immédiats des crises sur la sécurité alimentaire des communautés vulnérables sont atténués	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de ménages bénéficiaires des programmes d'assistance d'urgence (directe or cash/voucher) ayant un SCA = ou &lt; a 28</li> <li>-Nombre d'enfants en situation de malnutrition modérée assistés</li> <li>-Nombre d'enfant qui sortent d'un état de malnutrition modérée</li> <li>-Nombre de réunions régulières et ad hoc organisés avec les partenaires</li> <li>-Nombre des bulletins édités</li> <li>-Nombre des rapports d'analyse des besoins et des gaps produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Apporter une assistance alimentaire (distribution directe ou foires) y inclus pour lutter contre la malnutrition</li> <li>-Prendre en charge et traiter les enfants atteints de malnutrition modérée</li> <li>-Fournir des kits agricoles en combinaison avec la distribution de vivres pour la protection des semences.</li> <li>-Apporter des vivres (ou cash/Voucher») de protection de semences en période de labour et de semis</li> <li>-Organiser des missions conjointes d'évaluation participative de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> <li>-Renforcer le suivi de la sécurité alimentaire et du système d'alerte précoce</li> <li>-Renforcer les systèmes d'information sur les marchés urbains et ruraux</li> <li>-Organiser les enquêtes sur les moyens d'existence des ménages et les enquêtes sur la sécurité alimentaire (ENSA) en situation d'urgence (EFSA)/(MIRA)</li> <li>-Organiser des missions d'évaluation de la campagne agricole</li> <li>-Organiser les réunions du cluster</li> <li>-Organiser des sessions de Meta analyse du Cadre Harmonise</li> </ul>
OS 2: Préserver ou reconstituer les moyens d'existence des personnes en situation d'insécurité alimentaire et/ou victime de crises soudaines	-Les moyens d'existence des personnes vulnérables dans les zones les plus affectées par l'insécurité alimentaire/crises soudaines sont protégés et restaurés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre des ménages bénéficiaires de la distribution d'intrants et kits agricoles et d'élevage qui ont diversifié d'au moins 50% leurs moyens d'existence (cible : 60%)</li> <li>-Nombre d'animaux distribués et/ou vaccinés</li> </ul>	-Constituer et pré positionner des stocks d'intrants stratégiques agricoles, sylvicoles et pastoraux pour une réponse rapide courte ( <b>stock de contingence</b> )

	<p>-L'approche Nexus (HDP) est perceptibles dans les interventions sectorielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de ménages bénéficiaires d'intrants et kits de pêche/élevage/agriculture.</li> <li>-Nombre de ménages formés aux techniques agro-sylvo-pastorales améliorées</li> <li>-Nombre de plants produits et plantés</li> <li>-Superficie reboisée</li> <li>-Nombre de foyers améliorés distribués</li> <li>-Nombre de consortium formes pour la mise en œuvre du triple Nexus HDP</li> <li>-Nombre de personnes touchées conjointement par des interventions HDP</li> <li>-Une cartographie nationale actualisée des acteurs Nexus HDP existe grâce au leadership du gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mener des activités d'emboche (acheter du bétail, le nourrir et le vendre)</li> <li>-Distribuer du petit ruminant à cycle court de reproduction</li> <li>-Distribuer des semences améliorées pour des cultures à court cycle</li> <li>-Distribuer les kits agricoles/pêches/sylvicoles</li> <li>-Lutter contre les maladies animales et végétales</li> <li>-Organiser des campagnes de vaccination mixte (humain/bétail)</li> <li>-Organiser des sessions de renforcement des capacités dur les techniques agro-sylvo-pastorales améliorées</li> <li>-Mettre en place des pépinières</li> <li>-Reboiser des superficies dégradées</li> <li>-Distribuer de foyers améliorés en banco et/ou en métal</li> <li>-Accompagner les communautés pastorales au déstockage du bétail</li> <li>-Planifier-Réaliser-Suivre-Évaluer des interventions conjointes rentrant dans le cadre du Nexus HDP</li> <li>-Appuyer le gouvernement dans la réalisation d'une cartographie nationale actualisée des acteurs Nexus HDP</li> </ul>
<p>OS 3 : Renforcer la résilience des populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire et les capacités des acteurs nationaux (services techniques étatiques, ONG, associations locales, communautés...) à faire face et être prêts à répondre aux conséquences des chocs agro-climatiques en particulier dans les zones les plus exposées.</p>	<p>-Les filières agricoles sont supportées à travers la structuration des acteurs, l'organisation des filières des approvisionnements en intrants et l'accompagnement technique à la production/transformation et à la commercialisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'organisations paysannes promues, désagrégées par le sexe de dirigeants</li> <li>-Nombre de producteurs/transformateurs techniquement accompagnés, désagrégés par sexe</li> <li>-Nombre des ménages qui obtiennent un différentiel de revenu moyen (cible : &gt; 30%).</li> <li>-Nombre de ménages qui ont augmenté leur rendement sur XY cultures (à nommer)</li> <li>-Nombre de ménages qui montrent un accès amélioré à une alimentation riche et nutritive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer les capacités locales</li> <li>-Apporter un appui participatif aux filières agricoles par la structuration des acteurs, l'organisation des filières d'approvisionnement en intrants, l'accompagnement technique à la production et transformation des produits agricoles.</li> <li>-Promouvoir des activités génératrices de revenus en rapport avec la production et la vente des produits agri-sylvo-pastoraux</li> </ul>
<p>OS 4 : Assurer une réponse d'urgence tout en tenant compte de la redevabilité vis-à-vis des personnes affectées et leur implication dans la réponse dans les différents processus du cycle des projets</p>	<p>-Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est pris en compte lors du montage des projets et à travers la collecte, le traitement des plaintes et le retour aux bénéficiaires</p> <p>-Les bénéficiaires sont considérés comme des partenaires d'intervention de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de comite de gestion des plaintes mis en place</li> <li>-Nombre de plaintes collectées/traitées/résolues</li> <li>-Nombre de bénéficiaires impliqués dans les canaux de gestion des plaintes</li> <li>-Nombre d'outils harmonisés et partagés avec les partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réaliser des évaluations post-intervention</li> <li>-Mettre en place des comités de gestion des plaintes comprenant des bénéficiaires</li> <li>-Mettre en place des canaux de remontée des plaintes adaptes aux communautés (Boite a suggestion, comité des plaintes, ligne verte, tableau d'affichage, etc)</li> </ul>

## CIBLAGE DES PERSONNES AFFECTÉES

Le Cluster Sécurité Alimentaire permet d'assister les populations en situation d'urgence et en état de crise alimentaire et de moyens de subsistance. Un ciblage<sup>3</sup> géographique est effectué dans un premier temps sur la base des résultats du Cadre Harmonisé CH (phase 3 et +) et dans certains cas, de facteurs déclencheurs avec des seuils d'intervention<sup>4</sup>, mis en exergue par des analyses sectorielles et des missions conjointes lors de crises soudaines. Le ciblage est basé par la suite sur l'analyse de la vulnérabilité des populations affectées par les différentes crises retenues.

### Méthodologie

La méthodologie de ciblage des personnes affectées est fondée sur une approche participative, combinant les techniques quantitatives et qualitatives, à travers laquelle l'ensemble des catégories des bénéficiaires (femmes, hommes, filles et garçons en nombre égal) sont impliqués et prennent des décisions sur l'identification des besoins, le choix du type d'interventions les plus appropriées et sur les modalités de leur mise en œuvre. Ils déterminent, en fonction de la disponibilité, de l'accessibilité, de la consommation alimentaire et de la stabilité de la production : la typologie des ménages et personnes en insécurité alimentaire, leur nombre, leur localisation, les causes de leur insécurité alimentaire et le type d'assistance le mieux adapté à leur situation spécifique (d'origine conjoncturelle ou structurelle). Ces informations conduisent à la mise au point des interventions, améliorant la sélection des bénéficiaires et le développement de programmes plus pertinents, diversifiés et orientés vers des résultats dans le court et moyen terme. Ainsi, les personnes vulnérables/ayant des besoins spécifiques, notamment les récemment déplacés de moins de 6 mois, les récemment retournées de moins de 6 mois, les familles d'accueil et, en général tous ceux qui se trouvent dans une situation de besoin alimentaire, sont ciblés dans les réponses. En plus, les personnes à besoins spécifiques (personnes de 3ème âge, personnes vivant avec handicap, les femmes chefs de ménages, les enfants non accompagnés, etc) sont à privilégier pour des interventions d'urgence et non discriminatoire.

Dans le contexte du Tchad, le cluster sécurité alimentaire en collaboration avec la Cellule des Filets Sociaux (CFS), le PAM et d'autres partenaires a développé un outil harmonisé de ciblage (Annexe 1 : Questionnaire Harmonisé de ciblage) basé sur la vulnérabilité des personnes composant le ménage et non sur le statut du ménage. Cet outil permet non seulement d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'assistance humanitaire mais également, d'alimenter le Registre Social Unifié (RSU) au Tchad.

### Catégorie de vulnérabilité

Le cluster sécurité alimentaire prévoit d'intervenir au niveau des principales catégories (liste non exhaustive) de personnes ci-dessous et sur la base de leur niveau d'insécurité alimentaire (l'assistance n'interviendra qu'à la suite d'un ciblage basé sur la vulnérabilité ou de besoin) et non sur la base d'une approche purement statutaire. Pour améliorer le ciblage et prendre en compte la vulnérabilité spécifique à certains groupes, les analyses de vulnérabilité seront stratifiées selon les catégories suivantes selon le cas :

- Les personnes déplacées et relocalisées ainsi que leurs familles jusqu'à un maximum de 6 mois dès leur déplacement pour l'assistance d'urgence.
- Les personnes retournées jusqu' à un maximum de 6 mois dès leur retour pour l'assistance d'urgence ;

---

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voir la section sur le ciblage ci-dessous

<sup>4</sup> Les seuils d'alerte et les ratios sont définis dans la partie standards opérationnels et techniques ci-dessous

- Les familles d'accueil, communautés hôtes vulnérables ;
- Les enfants malnutris, femmes enceintes, allaitantes et leurs familles ;
- Les personnes malnutries affectées par le VIH/SIDA ;
- Les familles monoparentales avec des femmes, enfants, ou personnes âgées comme chef de ménage ;
- Les familles avec présence des personnes âgées et/ou en situation de handicap (prise en charge d'un ou de plusieurs membres par les actifs du ménages) ;
- Les victimes de violences sexuelles ;
- Les personnes victimes de catastrophes naturelles et ayant perdu leurs moyens d'existence ;
- Les personnes identifiées en phase 3, 4 et 5 lors des analyses du Cadre Harmonisé ;
- Etc.

Le système d'enregistrement et ses standards, ainsi que le mécanisme de distribution (mécanismes de distribution spécifiques pour les personnes vulnérables par exemple) devraient permettre que toutes les personnes vulnérables reçoivent l'assistance (accès égal, non-discrimination). Les fiches d'enregistrement des bénéficiaires doivent intégrer ces informations.

Les acteurs de protection devront être impliqués dans la mesure du possible dans l'évaluation des besoins et contribuer à l'identification des groupes vulnérables, ainsi que dans l'analyse du contexte sécuritaire et des relations communautaires, pour éviter d'exposer les populations ciblées à des risques de protection (principe de « ne pas nuire »).

Un mécanisme de gestion de plaintes et de retour des informations doit également être mise en place et connu de tout le monde ainsi qu'adapté au contexte et en accord avec les parties prenantes. Selon la durée de la mise en œuvre, une analyse à mi-parcours ainsi qu'à la fin de l'intervention devrait être intégrée au plan d'action.

#### Stratégie de mise en œuvre des projets

Ces lignes directrices concernent à la fois les projets menés en situation d'urgence et de réhabilitation. En ce qui concerne l'aide alimentaire d'urgence, la durée initiale des projets de distribution générale de vivres ou programme de transfert monétaire peut aller de 1 à 3 mois. Après le premier mois, une nouvelle évaluation de la vulnérabilité des populations ciblées est nécessaire pour cibler les populations selon leur niveau de vulnérabilité et selon le type d'assistance nécessaire. L'assistance alimentaire d'urgence ne devrait pas en tout cas dépasser les 6 mois au total. Ces évaluations doivent collecter des indicateurs de sécurité alimentaire et de moyens d'existence conformément au cadre logique. Des approches mixtes, assistance directe pour le premier cycle et foires/coupons sont encouragés là où la situation et le contexte le permettent. Une attention particulière doit être portée sur les différentes phases d'intervention et une complémentarité entre les différents types d'assistance en cohérence avec les phases d'intervention doit être systématiquement recherchée. Une stratégie de sortie de l'assistance alimentaire d'urgence doit être définie au début du projet et clairement expliquée à toutes les parties y inclut les bénéficiaires.

Dans le cas des projets agricoles d'urgence, la durée minimale requise est de 3 mois pour les semences à cycle court, mais cette durée peut être étendue à six (6) mois tenant compte de la campagne agricole.

Les projets de réhabilitation devront nécessairement permettre d'apporter des réponses durables à des situations chroniques (causes profondes). Ils devront renforcer la résilience des populations bénéficiaires, permettre le renforcement des capacités des acteurs locaux, avoir des stratégies de sortie claires et développer des synergies avec d'autres secteurs. Une collaboration étroite avec les

secteurs ci-après est recommandée : sante, nutrition, WASH, éducation, protection, etc. Les acteurs locaux et les services étatiques décentralisés doivent être impliqués tout au long du processus.

Tableau 2 : Modalités de distribution

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Déplacés internes ;</li> <li>-Populations autochtones/hôtes (CH phase 3,4&amp;5) ;</li> <li>-Populations retournées ;</li> <li>-Sinistrés des catastrophes naturelles</li> </ul>	-Populations vulnérables de la zone ciblée
Modalité des distributions	<ul style="list-style-type: none"> <li>-In kind/Nature</li> <li>-Coupon</li> <li>-Cash/Espèces</li> </ul>	-Distributions subventionnées à crédit, ou moyennant participation, au travers des associations ou groupements de producteurs
Mécanismes de distribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Institutions de Micro-Finance</li> <li>-Fournisseurs de services GSM</li> <li>-Entrepreneurs locaux</li> <li>-Acteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Institutions de Micro-Finance</li> <li>-Fournisseurs de services GSM</li> <li>-Entrepreneurs locaux</li> <li>-Acteurs locaux</li> </ul>
Type d'assistance	-Inconditionnelle	-Conditionnelle

## DEUXIEME PARTIE : STANDARDS OPERATIONNELS ET TECHNIQUES

### TAILLE DES MENAGES

Dans le cadre de l'Analyse de l'Économie des Ménages (AEM) ou Household Economy Approach (HEA) au Tchad, des profils des Zones de Moyens d'Existence (ZME) ont été réalisés dans les Neuf (9) Zones de Moyens d'Existence<sup>5</sup> (Annexe 2 : Zones des Moyens d'Existence du Tchad). Le Groupe de Travail HEA, sous le leadership du SISAAP et ses partenaires organisent deux (2) éditions de mise à jour des profils HEA afin de contribuer efficacement aux deux sessions du Cadre Harmonisé. A travers ces profils HEA, des tailles de ménages ont été définies en fonction des contextes et des zones. A cet effet, malgré la variabilité constatée sur tout le territoire, le Cluster Sécurité Alimentaire convient que la *taille moyenne des ménages au Tchad est de Six (6) personnes*. Cette moyenne standardisée sur la taille des ménages servira de base de calcul pour la planification, la programmation, la budgétisation et l'évaluation des interventions d'urgence et de réhabilitation. Cependant, en cas de disponibilité de données désagrégées et détaillées sur la démographie des ménages dans une zone donnée, cette moyenne pourra s'adapter aux réalités locales.

### CALENDRIER AGRICOLE ET DES MOYENS D'EXISTENCE

Dans le cadre des Zones de Moyens d'Existence comme mentionné ci-dessus, des calendriers saisonniers ont été définis dans les différentes zones tenant compte des spécificités de chacune d'elles (Annexe 3 : Calendriers Agricoles). Ils facilitent le suivi de l'évolution des contextes en appréciant la stabilité ou non de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence. Il sert de référence à la programmation des activités agro-sylvo-pastorales. Toutefois, les acteurs pourront se rapprocher des services étatiques de développement rural décentralisés pour disposer des spécificités locales afin de mieux orienter les interventions.

### CAPACITES D'INTERVENTION

Les membres du Cluster Sécurité Alimentaire doivent faire preuve de capacités opérationnelles pour conduire les projets financés dans le secteur. Ils doivent en particulier :

- Disposer des capacités logistiques pour la mise en œuvre des projets ;
- Disposer du personnel technique approprié pour la coordination et la mise en œuvre des projets ;
- Avoir un savoir-faire dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- Avoir un savoir-faire dans le domaine de l'assistance monétaire (quand applicable, conception-mise en œuvre-PDM) ;
- Participer activement aux activités de coordination et concertation avec les autres acteurs (réunions Cluster Sécurité Alimentaire, groupes techniques de travail, partage des informations, etc.) ;
- Participer activement à la mise à jour des outils de gestion de l'information (par exemple le 5W, bulletin, dashboard, siterep, etc) ;
- Développer une bonne collaboration avec les services techniques et administratifs étatiques tant au niveau national que provincial et départemental ;
- Développer une excellente collaboration avec les autorités et les élites locales.

---

<sup>5</sup> Voir les ZME du Tchad en annexe

### STANDARDS TECHNIQUES EN URGENCE ET REHABILITATION (KIT MINIMUM PAR MENAGE)

Les standards techniques du Cluster Sécurité Alimentaire sont présentés pour les interventions d'urgence et celles de réhabilitation/Relèvement. Ils ne peuvent être appliqués qu'en prenant en considération les contextes locaux, la disponibilité sur les marchés, les préférences des bénéficiaires et d'autres éléments de contexte.

#### Kit maraîcher

Le kit maraîcher est octroyé en fonction de la disponibilité de superficies à cultiver en urgence et réhabilitation. Il doit tenir compte des besoins identifiés au sein de la communauté et en particulier de l'accès à la terre ou non des populations vulnérables ciblées. Il est composé des spéculations et d'outils/matériels aratoires. L'intervention doit être soucieuse de l'environnement. Toutes les dispositions nécessaires doivent être prises pour la protection et/ou l'enrichissement des sols.

Tableau 3 : Kit maraîcher

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	-Déplacés internes ; -Populations autochtones/hôtes (CH phase 3&5) ; -Populations retournées ; -Sinistrés des catastrophes naturelles -Refugiés	-Populations vulnérables de la zone ciblée	
Superficie minimale	1 à 2 ares	2 à 4 ares	
Semences maraîchères	40 à 50 grammes (10 g à 20 g / spéculaton) Voir les spéculations dans le tableau en annexe	60 à 80 grammes	Les intrants sont variables selon la zone agro-écologique ou les Zones des Moyens d'Existence (ZME)
Outils/Matériels	Arrosoir (unité)		La distribution de machette et hache doit être faite après une analyse du contexte sécuritaire de la zone ciblée. Le partenaire doit consulter le Cluster Sécurité Alimentaire et les autorités avant une prise de décision
	brouette (unité)		
	pelle (unité)		
	pioche (unité)		
	râteau (unité)		
	houe (unité)		
Fertilisation des sols	Bio pesticides		5% du montant des intrants agricoles (bio pesticides pour les ravageurs qui occasionnent des dégâts, les engrais et les kits d'analyse rapide du sol). A utiliser dans des zones à grands déficits de fertilité et suivi rapproché est possible.
	Engrais organique + kits d'analyse du sol		

## Kit pluvial

Comme indiqué dans le kit maraîcher, le dimensionnement du kit pluvial doit se faire sur la base d'une évaluation des besoins et en particulier de l'accès à la terre ou non des populations vulnérables ciblées dans les différentes Zones des Moyens d'Existence.

Tableau 4 : Kit pluvial

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	-Déplacés internes ; -Populations autochtones/hôtes (CH phase 3&5) ; -Populations retournées ; -Sinistrés des catastrophes naturelles -Réfugiés	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Superficie minimale	25 – 30 ares	En phase de réhabilitation la superficie peut être étendue jusqu'à 1 ha en fonction de disponibilité des terres et capacités des ménages	1 ha de sorgho en associé avec l'arachide 1 ha de mil en associé avec le niébé 1 ha de riz 1 ha de Maïs
Semences pluviales	15 à 25 kg	25 à 40 kg	Les intrants sont variables selon la zone agro-écologique et en fonction de la rentabilité de la spéculation
Outils/Matériels	Arrosoir (unité)	Arrosoir (unité)	La distribution de machette et hache doit être faite après une analyse du contexte sécuritaire de la zone ciblée. Le partenaire doit consulter le Cluster Sécurité Alimentaire et les autorités avant une prise décision
	brouette (unité)	brouette (unité)	
	pelle (unité)	pelle (unité)	
	pioche (unité)	pioche (unité)	
	râteau (unité)	râteau (unité)	
	houe (unité)	houe (unité)	
Fertilisation des sols	Bio pesticides		5 % du montant des intrants agricoles (bio pesticides pour les ravageurs qui occasionnent des dégâts, les engrais et les kits d'analyse rapide du sol). A utiliser dans des zones à grands déficits de fertilité et suivi rapproché est possible.
	Engrais organique + kits d'analyse du sol		

## Normes sur les semences maraîchères et pluviales

Afin d'optimiser les productions agricoles sur la base des semences distribuées par les partenaires et la disponibilité des terres en fonction des zones, les normes sont établies pour les types de semences et permettent de faire le suivi auprès des bénéficiaires. Il s'agit des normes sur les semences maraîchères et des normes sur les semences pluviales. Ces normes doivent déterminer : 1) leur pureté variétale et spécifique, 2) leur pouvoir de germination, 3) leur taux d'humidité et surtout de déterminer aussi 4) les normes minima de contrôle au niveau des champs des producteurs. Elles sont établies non seulement sur les semences de base mais également celles de la catégorie certifiée avec l'appui des Institutions de Recherches au niveau national comme l'ITRAD, l'ANADER, la DPS, etc. dans les différentes ZME.

Tableau 5 : Normes sur les semences de la culture vivrière

Espèces	Pureté variétale (min. %)		Pureté spécifique (min. %)		Pouvoir de germination (min. %)		Taux d'humidité (max. %)
	SB	SC	SB	SC	SB	SC	
<b>Céréales</b>							
Sorgho							
Mil							
Riz							
Mais							
Blé							
Berbéré							
<b>Légumineuse</b>							
Haricot							
Niébé							
Soja							
Pois sec							
Arachide							
<b>Oléagineux</b>							
Sésame							
<b>Autres</b>							
Coton							

**SB** : Semence de Base. **SC** : Semence Certifiée

Tableau 6 : Normes sur les semences de la culture maraichère

Culture maraichère	Pureté variétale (min. %)		Pureté spécifique (min. %)		Pouvoir de germination (min. %)		Taux d'humidité (max. %)
Tomates							
Gombo							
Oignon							
Piment							
Pastèque							
Aubergine							
Poivron							
Laitue							
Chou							
Carotte							
Persil							

Tableau 7 : Normes minima de contrôle au niveau des champs semenciers

ESPECES		EXIGENCES DU CHAMPS					
Nom botanique ou scientifique	Nom courant	Distance d'isolement minimum (m)		% maximum de hors types (basé sur 1000 plants)		Nombre minimum d'inspections	
		SB (B)	SC (C)	SB (B)	SC (C)	SB (B)	SC (C)
<i>Sorghum bicolor</i>	Sorgho						
<i>Pennisetum glaucum</i>	Mil (Penicillaire)						
<i>Oryza Sativa</i>	Riz						
<i>Zea mays</i>	Mais						
<i>Triticum aestivum</i>	Blé						
<i>Sorghum durra ou durra caudatum</i>	Berbéré						
<i>Phaseolus vulgaris</i>	Haricot						
<i>Vigna unguiculata</i>	Niébé						
<i>Glycine max</i>	Soja						
<i>Pisum sativum</i>	Pois sec						
<i>Arachis hypogaea</i>	Arachide						
<i>Sesamum indicum</i>	Sésame						
<i>Gossypium hirsutum/herbaceum</i>	Coton						

## Kit Élevage

Selon le Plan National de Développement de l'Élevage, PNDE, (2010 à 2016), le Tchad dispose d'un potentiel de production animale très important. Les effectifs estimés des animaux par espèce selon le Recensement Général de Élevage (RGE, 2012) sont de 43 722 342 UBT dont 40 515 626 de têtes de bétail a chair rouge (Bovins, Ovins, Caprins, Camelins, Équins, Asins et Porcins) et 3 206 717 de volaille. Cependant, les performances zootechniques des races locales sont faibles mais assez conformes à

l'environnement qui leur procure une espérance de vie variable en fonction des différentes écologiques du Tchad (voir tableau 8 ci-dessous). A cet effet, en termes d'orientation au regard du contexte rural, il est donc recommandé ce qui suit :

### **Contexte de crise/urgence :**

#### Sur la santé animale :

- La vaccination contre les maladies est indispensable et elle doit être intégrée dans les activités des projets d'urgence ;
- Les produits vétérinaires soient gérés sous forme de crédit rotatif après le projet.

#### Sur l'alimentation du bétail :

- Un appui financier pendant les premiers mois peut être envisagé afin de maintenir l'alimentation du bétail.

### **Contexte de réhabilitation/relèvement**

#### Sur la santé animale :

- La santé animale de proximité afin que les bénéficiaires contribuent à la prise en charge des soins de leurs bétails. Le financement de la construction des infrastructures/abris (clapier, poulailler, etc.) est participatif et des activités communautaires sont encouragées ;
- La mise en place des auxiliaires de l'élevage (formation, équipement, etc)

#### Sur l'alimentation du bétail :

- Les compléments alimentaires (bloc à lécher, tourteaux, foin, etc.) doivent être supportés par les bénéficiaires.

#### Sur la gestion du bétail :

- La sensibilisation et le plaidoyer pour le déstockage ;
- Le renforcement des capacités sur la transformation et la conservation des produits animaliers ;
- La promotion de l'élevage intensif pour répondre aux besoins de base de la famille et pour les soins et l'alimentation du bétail.

Tableau 8 : Paramètres zoo – économiques

Paramètres	Bovin	Camélidé	Petit ruminant
<b>Production pondérale annuelle</b>	30 kg vif	50 kg vif	5 kg vif
<b>Taux de fécondité</b>	55-60%	10%	100-130%
<b>Age à la 1ère mise-bas</b>	4- 5 ans	4 ans	15 mois
<b>Intervalle entre mise-bas</b>	14 mois	ND	8 mois
<b>Taux de mortalité</b>	10-20%	10-20%	10-20%
<b>Croît annuel</b>	3,50%	1,50%	20-30%
<b>Production laitière</b>	2-4 litres/jour	06 litres/jour	0,6-1 litre/jour
<b>Taux d'exploitation</b>	13%	6%	25-30%

Source : Rapport d'évaluation PASEP 2002

Le développement des élevages urbains et périurbains relève essentiellement de l'initiative privée. Dans ces conditions, les activités éligibles doivent permettre de favoriser l'émergence et le renforcement d'organisations de producteurs, l'amélioration des services aux producteurs, et le renforcement des capacités des services de l'État notamment en matière d'hygiène et d'inspection de salubrité des produits alimentaires au regard du contexte de l'urbanisation. A cet effet, le kit élevage est un ensemble de biens et services mis à la disposition d'un pasteur ou agropasteur dans le but de lui permettre de se relever d'une crise ou d'améliorer sa résilience face aux chocs. Ce kit est destiné

également à des ménages pauvres et/ou très pauvres pour diversifier leurs sources de revenus à travers le démarrage ou la consolidation d'une activité d'élevage.

Le kit est composé comme suit :

- Animaux (mâles et/ou femelles) considérés comme noyau reproducteur ou de production ;
- Alimentation bétail ;
- Santé animale (Soins vétérinaires) ;
- Matériel & Équipements ;
- Renforcement des capacités techniques.

Tableau 9 : Kit Élevage

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déplacés internes ;</li> <li>▪ Populations autochtones/hôtes (CH phase 3&amp;5) ;</li> <li>▪ Populations retournées ;</li> <li>▪ Sinistrés des catastrophes naturelles</li> <li>▪ Réfugiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Populations vulnérables de la zone ciblée</li> </ul>	
<b>Noyau reproducteur</b>	5 chèvres + 1 bouc	10 chèvres + 2 boucs	
<b>Santé</b>	Déparasitage		
	Fortifiant		
	Bloc nutritionnel		
	Vaccin		
<b>Aliment bétail</b>	Tourteaux , fourrage		
<b>Kit vétérinaire</b>	Kit vétérinaire		

## Kit pêche

Selon le Cadre Stratégique de Développement de l'Aquaculture au Tchad (CSDAT) élaboré par le Gouvernement avec l'appui de la FAO, un accent particulier est mis sur l'aquaculture et les pratiques de pêche continentale "amplifiée". L'aquaculture se définit comme « *la culture d'organismes aquatiques, ce qui comprend les poissons, les mollusques, les crustacés et les plantes aquatiques* ». Il existe plusieurs branches de l'aquaculture : la pisciculture fait référence à la culture (élevage) des poissons, l'algoculture à celle des algues, la crevetticulture à celle de la crevette, etc.

Dans le contexte du Tchad, ces pratiques sont diversifiées et visent à améliorer la productivité biologique par rapport à la productivité naturelle de certains milieux aquatiques exploités par la pêche continentale, notamment en zones de plaines inondables, au travers d'opérations d'ingénierie environnementale (ex. surcreusement des mares, empoissonnement, allongement de la durée de mise en eau des mares temporaires, des fleuves, etc.). Mais cela demeure du domaine de la pêche (c'est à dire de la collecte de produits halieutiques en milieu naturel). Par ailleurs, il existe également des pratiques traditionnelles d'aquaculture de spiruline (algue bleue) et plus spécifiquement de l'espèce *Spirulina platensis* dans certains sites de la zone agro écologique du Lac Tchad où cette micro-algue se rencontre à l'état naturel.

Ces pratiques ne sont pas des formes d'aquaculture. L'aquaculture est la mise en application de techniques d'élevage (intensif, semi-intensif ou extensif) dans des espaces aquatiques de petite taille.

Il s'agit en l'occurrence des étangs, des bassins ou des mises en cages. A cela il faut ajouter l'appropriation et le contrôle de l'accès à cet espace aquatique. Toutes interventions dans ce domaine doivent promouvoir l'aquaculture durable dans les contextes de crise ou de relèvement.

Tableau 10 : Kit pêche

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	-Déplacés internes ;  -Populations autochtones/hôtes (CH phase 3&5) ;  -Populations retournées ;  -Sinistrés des catastrophes naturelles -Réfugiés	-Populations vulnérables de la zone ciblée	
Pirogue	Unité	Unité	
Nasse	Unité	Unité	
Filet	Unité	Unité	Les mailles des filets doivent respecter les normes en vigueur (minimale : 6 cm étirée)
Hameçon	Unité	Unité	

#### Kit AGR

Il est nécessaire de dresser un état des lieux sur les structures de micro finance et les activités en cours dans la zone d'intervention. Il est important d'accompagner les communautés locales dans la diversification des sources de revenus selon les potentialités locales des zones de moyens d'existence à travers les Activités Génératrices des Revenus (AGR), les techniques de transformation des produits locaux et des formations professionnelles adéquates en temps de crise et de relèvement.

Pour cela, le Cluster Sécurité Alimentaire encourage la mise en place des AGR à travers les petits commerces individualisés et/ou en groupe, le transport, l'élevage, la pêche, la transformation des produits alimentaires, l'artisanat, etc accompagnée des formations professionnelles en proposant un kit minimum standard. Des sessions de renforcement des capacités des bénéficiaires sur les principes de gestion et de documentation de leurs activités rémunérées sont indispensables.

La phase poste intervention devra mettre l'accent sur l'évaluation d'impact afin de pérenniser les acquis des projets après leur clôture.

Tableau 11 : Kit AGR

Caractéristique	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	-Déplacés internes ; -Populations autochtones/hôtes (CH phase 3&5) ; -Populations retournées ; -Sinistrés des catastrophes naturelles -Réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Populations vulnérables de la zone ciblée ayant du potentiel dans les AGR</li> </ul>	
Petit commerce	Investissement de base	Investissement de base	
Transformation alimentaire	Investissement de base	Investissement de base	
AGR nutritive : production de farines enrichies	Intrants/kits	Intrants/kits	
Formations comptabilité	Modules	Modules	
Formation gestion	Modules	Modules	
Formation marketing/vente	Modules	Modules	

### Assistance Alimentaire (AA)

Le Plan National de Réponse (PNR) élaboré par le Gouvernement et ses partenaires est mis à jour régulièrement à chaque cycle d'analyse du Cadre Harmonisé (Novembre et Mars). L'Aide Alimentaire peut être fournie suivant la modalité qui convient au contexte. Nous avons comme modalités : distribution gratuite des vivres, transfert monétaire cash, vente subventionnée (vivres/transfert monétaire). Le choix de la modalité est effectué en fonction des opportunités dans les différentes provinces (productions agricoles locales, fonctionnement des marchés, saisonnalités, etc.) et de l'ampleur des contraintes qui peuvent influencer l'intervention. La ration complète constituera le standard minimum dans le cas d'intervention d'une durée de trois (3) mois ciblant les personnes très vulnérables, avec une consommation alimentaire pauvre. Par ailleurs, l'opération de la vente subventionnée des céréales peut être envisagée pour les populations estimées en phase crise ou plus et permet de faciliter l'accès alimentaire de près de 20% de cette population.

L'estimation des besoins d'assistance alimentaire est élaborée sur la base d'un panier alimentaire composite couvrant aussi bien les besoins calorifiques quotidiennes de 2100 Kcal que les besoins en micronutriments essentiels pour le bon fonctionnement de l'organisme. Dans certains contextes d'intervention où les populations vulnérables développent des mécanismes/stratégies de survie, la demi-ration pourrait être discutée et validée au niveau du Cluster Sécurité Alimentaire local et sur la base de la disponibilité des ressources. Ce panier contient : 1) des céréales, 2) des légumineuses, 3) de l'huile, 4) du sel et 5) du sucre. La spécification de la nature de la denrée (par exemple le type de céréale) dépend des habitudes de consommations des personnes à assister. Les quantités sont déterminées pour avoir une ration équilibrée.

Des analyses selon l'approche intégrée des Cluster Sécurité Alimentaire et Santé/Nutrition y compris celle du PAM au niveau du Tchad doivent être promues afin d'aider à comprendre comment faciliter la disponibilité et l'accès aux aliments riches en nutriments.

Tableau 12 : Rations complètes standards

RATION MEB	Ration jour : g/per/j	Valeur en Kcal/pers/jr	Ration mois : Kg/per/Mois	Ration mensuelle ménage de 6 personnes) : Kg/ménage/mois
<b>Maïs/Mil/Sorgho (g)</b>	425 g	12,75 kg	275	3 506
<b>Niébé (g)</b>	90 g	2,7 kg	550	1 485
<b>Huile (l)</b>	25 g	0,75 l	1650	1 238
<b>Sel (g)</b>	5 g	0,15 kg	727	109
<b>Sucre (g)</b>	15 g	0,45 kg	1100	495
<b>Calories (Nutval 4.0) (Kcal/jrs/pers</b>	2191	16,8 kg		

#### Transferts Monétaires (Coupons et Espèces)

Les Programmes de Transferts Monétaires (PTM) (Espèces et Coupons) sont des mécanismes permettant aux cibles d'accéder aux vivres ou à d'autres biens et services pour sauver des vies, restaurer les moyens de subsistance et accroître la résilience. Ils sont des moyens de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans des contextes de catastrophe, de conflit, de mouvements des populations et de choc économique. Ils servent aussi à soutenir des initiatives de développement économique et de protection sociale à plus long terme.

Les transferts monétaires se sont révélés être des outils efficaces pour améliorer plusieurs aspects de la sécurité alimentaire, y compris l'accès, la disponibilité, l'utilisation des aliments et la stabilité. Ils sont utilisés par les Gouvernements, les Organisations Internationales, les ONG en faveur des individus ou aux ménages vulnérables pour atteindre des objectifs humanitaires ou de développement. Les transferts peuvent être INCONDITIONNELS OU CONDITIONNELS (par ex. contre travail, contre participation à des séances de formation, etc.).

Par ailleurs, diverses directives spécifiques existent au niveau des Agences du Système des Nations Unies, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des ONG internationales. Les partenaires du Cluster Sécurité Alimentaire devront s'y référer, notamment en ce qui concerne :

- Les programmes de travaux publics ou Haute Intensité en Main d'œuvre (HIMO) ;
- Argent-contre-travail (Cash For Work - CFW) ;
- Coupons-contre-travail (Voucher For Work - VFW) ;
- Argent contre formation (Cash For Training - CFT) ;
- Les systèmes de coupons ;
- Les foires commerciales d'intrants ;
- Les foires commerciales pour le bétail.

Le but ultime est de fournir un cadre de travail pour la conception et la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires qui répondent à un large éventail de besoins. La conception détaillée d'un programme de travaux publics dépend de ses objectifs, de l'environnement socio-économique et de la capacité institutionnelle/opérationnelle des agences d'exécution, des services de supervision du

Gouvernement, et des partenaires. Les programmes de transfert monétaire ont une valeur ajoutée en termes de réduction des coûts logistiques, de gain de temps, de mobilisation limitée des ressources humaines. Cependant, pour tout programme de travaux publics, plusieurs éléments clés doivent toujours être considérés. Il s'agit notamment de :

- Le taux de rémunération journalière/mensuelle;
- Le ciblage et la participation des bénéficiaires dans la planification ;
- L'exécution et suivi des travaux ;
- Le caractère saisonnier des activités de travaux publics ;
- Les normes techniques et les normes de travail, la parité entre les sexes et/ou les groupes vulnérables, notamment les jeunes et la capacité institutionnelle du Gouvernement ou administration locale.

Un système de coupons est un mécanisme d'exécution qui donne aux bénéficiaires un accès direct ou indirect aux vivres, aux intrants agricoles ou à des services spécifiques. Les bénéficiaires reçoivent des coupons qu'ils peuvent échanger contre des denrées alimentaires, des intrants agricoles ou contre des services fournis par un prestataire ou un fournisseur. Les fournisseurs ou les prestataires de services doivent être enregistrés au sein du programme pour la durée du projet, qui est généralement de plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Une foire commerciale est un type particulier de système de coupons dans le cadre duquel un marché temporaire est organisé pour donner accès aux vivres ou aux intrants agricoles à travers l'échange de coupons. Le Cluster Sécurité Alimentaire recommande qu'en cas de foires couplées vivres/Actifs ménagers essentiels (AME), les coupons soient séparés : l'expérience a montré que si l'achat n'est pas conditionné, certains ménages ont tendance à acheter de préférence des articles non alimentaires notamment les AME. La durée de la foire dépend des objectifs spécifiques et des conditions locales.

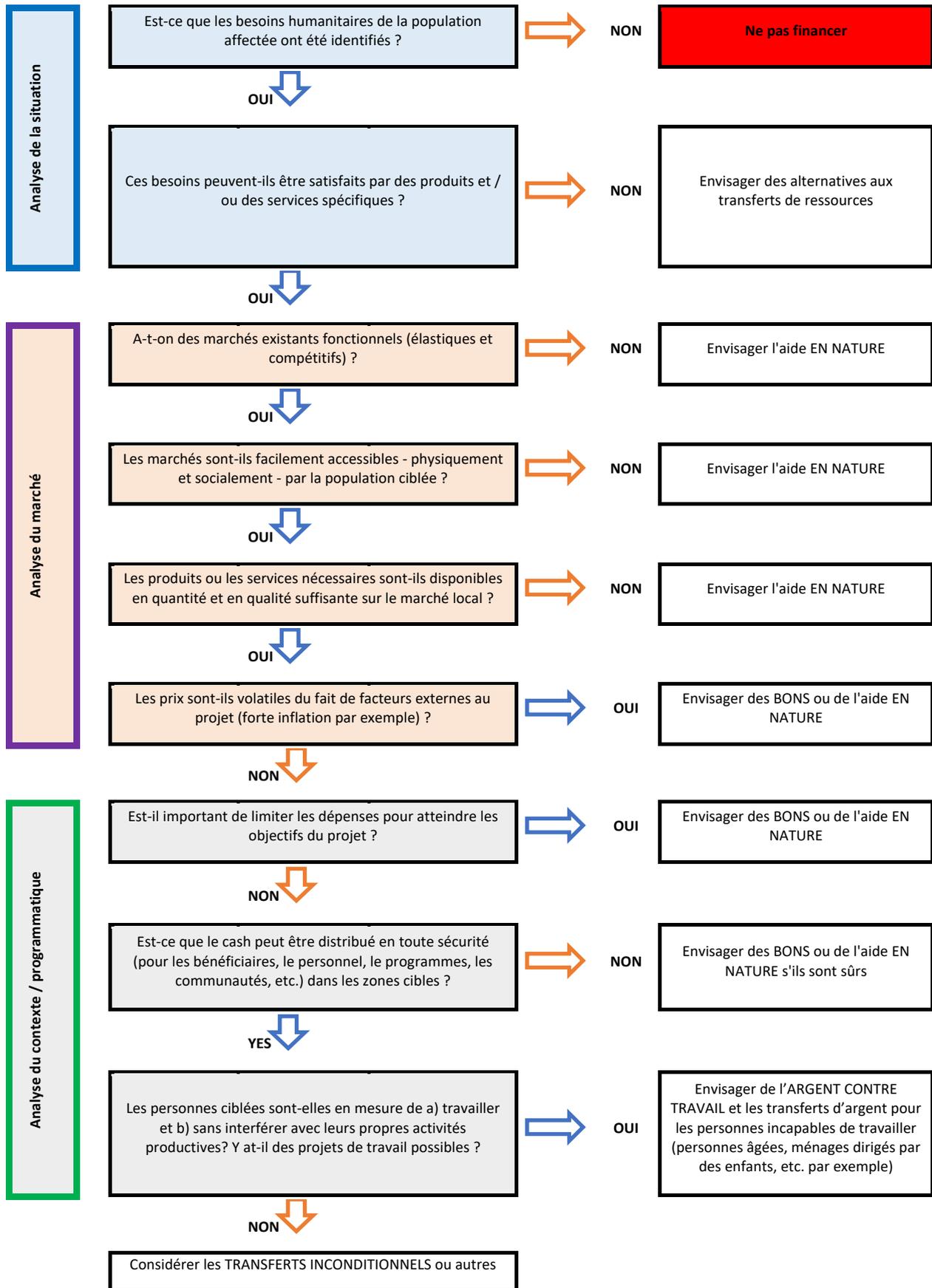
Par ailleurs, pour la conception détaillée d'un programme de Foires Commerciales ou Systèmes de Coupons qui varie en fonction des objectifs, de l'environnement socio-économique dans lequel il est mis en œuvre et d'autres facteurs, plusieurs étapes clés doivent toujours être respectées :

- Rencontrer les autorités locales et la communauté pour planifier la foire commerciale et/ou le système de coupons ;
- Procéder à une analyse de risques de protection (y compris la sécurité) ;
- Sélectionner les denrées/intrants ;
- Cibler les bénéficiaires ;
- Effectuer un contrôle de qualité – veiller à ce que les denrées/intrants répondent à certaines exigences de qualité ;
- Lancer un appel d'offres pour la sélection des fournisseurs ;
- Choisir les fournisseurs ;
- Concevoir les coupons ou choisir la technologie appropriée pour transférer l'argent aux bénéficiaires (cartes électroniques, téléphones mobiles par ex.) et minimiser les risques de contrefaçon ;
- Former les bénéficiaires, les fournisseurs et autres parties prenantes (collectivités locales, Gouvernement, prestataires de services) ;
- Effectuer des évaluations de base, intermédiaires et finales sans oublier les post-distribution monitoring ;
- Faire le suivi des prix.

Tableau 13 : Normes pour les transferts monétaires (cash ou voucher)

Contexte	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaires	-Déplacés internes ; -Populations autochtones/hôtes (CH phase 3&5) ; -Populations retournées ; -Sinistrés des catastrophes naturelles -Réfugiés	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Valeur du cash	42 000 FCFA/Mge/Mois	42 000 FCFA/Mge/Mois	
Valeur de coupon	42 000 FCFA/Mge/Mois	42 000 FCFA/Mge/Mois	
Valeur argent-contre-travail (CFW)	Dépendant du contexte, se refaire aux barèmes des journaliers de l'organisation qui implémente l'activité	Dépendant du contexte, se référer aux barèmes des journaliers de l'organisation qui implémente l'activité	
Valeur coupons-contre-travail (VFW),	Harmoniser avec les valeurs de coupons	Harmoniser avec les valeurs de coupons	
Quantité vivres-contre-travail (FFW)	Harmoniser avec la ration journalière multipliée par le nombre des membres du ménage	Harmoniser avec la ration journalière multipliée par le nombre des membres du ménage	
Valeur argent contre formation (CFT),	Dépendant du contexte, se référer aux barèmes des journaliers de l'organisation qui implémente l'activité	Dépendant du contexte, se référer aux barèmes des journaliers de l'organisation qui implémente l'activité	

Figure 1 : Arbre à décisions (Source : DG ECHO)



Une évaluation de la vulnérabilité est nécessaire pour décider du type et de la durée de l'assistance. Le choix de la modalité d'intervention Cash espèces ou coupons pour des distributions directes doit être motivé. Les actions permettant de le justifier sont : l'analyse des marchés (prix, circuits d'approvisionnement, taille et liens entre les acteurs, méthode de fixation des prix, concurrence entre les acteurs, etc.), l'analyse de faisabilité, l'identification des préférences alimentaires et des tabous, la présence des opérateurs économiques, l'analyse de la sécurité, la présence des institutions financières, la couverture du réseau téléphonique mobile, les risques liés à l'inflation, l'analyse des coûts efficacité-efficacité, les risques de détournement et de discrimination, etc. Les résultats de ces analyses doivent être présentés au Cluster Sécurité Alimentaire. Une attention particulière doit être également portée sur le système d'information sur les marchés de la zone d'intervention pour suivre l'évolution du coût du panier alimentaire et faire des ajustements en cours d'intervention si nécessaire. Ci-dessous, le résumé des risques auxquels s'exposent les interventions monétaires et les mesures de mitigation à mettre en place avant, pendant et après le projet.

Tableau 14 : Risques et mesures d'atténuation dans les programmes de transfert monétaire

Risque	Mesures d'atténuation
Inflation des prix des biens essentiels et dysfonctionnement des marchés locaux	Procéder à une évaluation du marché (avant le démarrage du programme de transfert monétaire et effectuer le suivi du marché (pendant et après le programme)
Préjugés contre les femmes (I) – autoriser un ciblage qui reflète les préjugés existants de la société contre les femmes	Veiller à ce que l'équipe de gestion du projet résiste aux pressions cherchant à influencer le processus de ciblage Sensibiliser les communautés et leurs leaders
En ce qui concerne les intrants agricoles : Préjugés contre les femmes (II) – favoriser les « cultures des hommes » par rapport aux « cultures des femmes »	Veiller à ce que l'assortiment des intrants (semences) disponibles durant la foire et /ou le système de coupons soit diversifié et comprenne les variétés cultivées et vendues par les femmes
Intrants/denrées de mauvaise qualité	Veiller à ce que des mesures appropriées de contrôle de la qualité des denrées et des intrants soient en place et contrôler leur application
Ingérence indue de la part des autorités locales (ciblage, sélection des fournisseurs, etc.)	Créer une équipe de gestion du projet solide qui sait comment négocier avec les autorités locales. Sensibiliser les bénéficiaires et les autorités locales sur les différentes procédures et les admettre comme partenaires du projet.
Échanges irréguliers de coupons contre des denrées/intrants	Surveiller les échanges lors des foires ou lors des distributions et, autant que possible, mettre en place des mécanismes de plaintes et de recours pour les bénéficiaires qui signalent les irrégularités
Vol, corruption et détournement	Mettre en place un suivi efficace et veiller à la séparation des tâches
Problèmes techniques des mécanismes électroniques de transfert monétaire	Tester le fonctionnement des lecteurs de « e-coupons », des cartes de crédit, de la couverture de téléphonie mobile, etc.
Retards dans les activités de paiement	Planifier à l'avance les activités de paiement ; vérifier soigneusement la capacité et la réputation du prestataire de services financiers avant sa sélection
Détournement des fonds transférés à l'institution financière pour financer les opérations	Transférer des sommes limitées par tranches ; demander un appui éventuel pour l'évaluation des institutions financières ; ne pas transférer l'entièreté des fonds dès le démarrage du projet

### *Transferts Monétaires à usage multiple*

Dans le contexte du Tchad, les transferts monétaires à usage multiple s'effectuent dans certaines localités en fonction des besoins. Pour cela, le rapport coût/efficacité est meilleur ainsi que pour l'assistance en nature et la modalité permet de livrer une assistance plus facilement dans les zones difficiles d'accès. Les interventions sont favorables surtout en milieu urbain et péri-urbain, y compris dans les sites de déplacés. Elles sont souvent préférables aux transferts monétaires multisectoriels par coupons en raison de la facilité de la mise en œuvre, particulièrement dans la réponse rapide. En effet, les programmes à coupons requièrent plus de temps de préparation (contractualisation des commerçants, commande/impression des coupons non falsifiables, approvisionnement, etc.).

En milieu rural, la modalité des transferts monétaires à usage multiple est faisable lorsque le marché local est à proximité et dispose des quantités suffisantes de biens et services déterminés dans le panier minimum avec une capacité de réapprovisionnement dans les marchés environnants. Néanmoins, différents rapports d'évaluation et d'études de faisabilité révèlent que les transferts monétaires, notamment les transferts monétaires à usage multiple, peuvent être particulièrement problématique dans les zones les plus reculées ou plus instables (comme les zones du Lac Tchad, les zones transfrontalières, etc.). Les causes peuvent être diverses, entre autres :

- Manque de disponibilité en quantité suffisante des biens et services sur les marchés face à la forte demande : risques d'inflation, éloignement des marchés (et risques de protection associés), difficultés d'approvisionnement en temps voulu par les commerçants, etc. ;
- Absence/limitation des prestataires de services financiers ;
- Absence de réseau mobile ;
- Capacités limitées de trésorerie auprès des agents présents ;
- Connaissances limitées de l'utilisation du « mobile money » (transfert par téléphonie mobile) par la population locale ;
- etc.

### **DEFINITION DU PANIER MINIMUM DE DEPENSES (MINIMUM EXPENDITURE BASKET – MEB)**

Au Tchad, un Groupe de Travail sur les Transferts Monétaires<sup>6</sup> ou le Cash Working Group (CWG) a été mis en place depuis 2012 dont le but est de servir de cadre d'échange entre les acteurs humanitaires et de Relèvement/Développement intervenant dans le domaine des transferts monétaire (argent et bons d'achat) afin d'améliorer la mise en œuvre des activités y afférentes au niveau national. Ce Groupe de travail reste un sous-groupe du Groupe Sécurité Alimentaire et participera aux rencontres de ce groupe en y apportant ses contributions dans les domaines spécifiques des transferts monétaires avec des perspectives plus globales qui peuvent sortir du cadre strict de la sécurité alimentaire, comme ceux touchant aux moyens d'existence, aux filets sociaux.

A cet effet, dans le cadre des Transferts Monétaires, le CWG a accompagné les partenaires pendant plusieurs années en mettant à disposition les Valeurs de Transferts sur la base des analyses des résultats HEA (Outcome Analysis). Le CWG a initié depuis 2018 le processus pour définir le Panier Minimum des Dépenses des Ménages (Minimum Expenditure Basket – MEB7). (Annexe 4 : Rapport du MEB). Après des analyses comparatives avec le MEB défini par le PAM, il est apparu que les deux approches considèrent les dépenses réelles des ménages. Cependant, la prise en compte de normes minimales sectorielles n'a pas été considérée. Sur cette base, le CWG a ainsi retenu une approche

---

<sup>6</sup> Voir les Termes de Référence du CWG Tchad en Annexe

<sup>7</sup> Le rapport du MEB est en annexe pour plus de détails sur le processus

hybride qui combine les dépenses réelles des ménages en sécurité alimentaire pour la partie « Alimentation » et « Autres dépenses » du MEB d'une part, et les montants d'un panier standard qui répondrait aux normes minimales des autres secteurs d'autre part. Ces paniers minimums ont été définis par les Cluster Lead sur la base des normes sectorielles spécifiques et des articles disponibles et accessibles localement. A cet effet, le montant moyen pour ce MEB est **de 42 000 XAF/ménage/mois**.

Tableau 15 : Avantages et limites du MEB

Avantages	Limites
Permet de définir un MEB qui répond aux normes minimales locales de tous les secteurs concernés ;	Le montant du MEB indiqué dans la présente analyse est un montant moyen dans une situation normale pour une population déjà installée. Les paquets installation des déplacés ou retournés ne sont pas inclus dans ce MEB de même que les besoins additionnels ponctuels pouvant être induits par un choc (COVID-19 par exemple) ;
La mise à jour est plus facile et ne nécessite pas de nouvelles enquêtes ménages spécifiques : -Pour la partie basée sur les normes, la mise à jour va concerner uniquement les prix, vu que les normes sont relativement stables ; -Pour la partie basée sur les dépenses réelles, les données sont fournies par les Enquêtes Nationales de Sécurité Alimentaire (ENSA) ;	Les dépenses d'investissement en matériels productifs, les constructions etc, ne sont pas non plus incluses dans cette analyse qui se limite uniquement aux dépenses courantes des ménages. Toutefois, les intrants, l'entretien des équipements productifs et des plants sont inclus.
Flexibilité à pouvoir être ajustée pour adapter les réponses aux spécificités locales.	Quoique le montant du MEB soit une moyenne mensuelle par ménage, la périodicité de certaines dépenses n'est pas mensuelle (ténues scolaires, santé etc.). Il appartient au Programme d'en tenir compte dans la préparation de la réponse ;
	Le montant est défini pour un ménage de 6 personnes (correspondant aussi la taille moyenne observée dans l'ENSA) et sur une moyenne des prix des articles considérés. Il appartient au Programme d'en tenir compte dans la préparation de la réponse.

### Recommandations programmatiques pour le MEB

1. Le MEB est une référence des dépenses moyennes d'un ménage typique en situation normale avec l'hypothèse que les biens et services considérés sont disponibles et accessibles localement. Le Programme doit tenir compte de la disponibilité et de l'accessibilité effectives des biens et services considérés avant d'engager une réponse avec les transferts monétaires.
2. Le MEB est différent de la valeur des transferts monétaires. Le Programme doit évaluer la proportion du MEB que les ménages sont capables de couvrir sans recours aux stratégies d'adaptation néfastes, identifier le gap et définir le montant pour couvrir ce gap au niveau sectoriel ou multisectoriel.
3. Le Programme devra également tenir compte de la saisonnalité de certaines dépenses et dimensionner le montant et la fréquence de leurs transferts.

## EVALUATIONS DES BESOINS ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Les évaluations des besoins et de la sécurité alimentaire doivent être conjointes dans la mesure du possible en temps de crise ou de réhabilitation. Le cluster et les acteurs impliqués ont mis en place des outils standardisés et harmonisés pour évaluer la sécurité alimentaire d'une manière objective et qui permet, à travers un simple questionnaire<sup>8</sup>, de déterminer le niveau de consommation alimentaire et évaluer la pertinence d'une assistance (Annexe 1 : Questionnaire Harmonisé du Cluster en temps de crise soudaine).

Par ailleurs, à l'échelle nationale et locale, des suivis de l'évolution des indicateurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence en collaboration avec les services techniques étatiques et les partenaires permettent d'évaluer les besoins des populations. Il s'agit notamment de :

1. Les deux sessions annuelles du Cadre Harmonisé (novembre et mars) ;
2. Les Enquêtes Nationales de Sécurité Alimentaire, ENSA (octobre et février) ;
3. Les sessions d'Analyse des Résultats AEM/HEA (octobre et février) ;
4. Le suivi des prix des marchés des produits alimentaires, du bétails (mensuels) à travers FewNet et les partenaires ;
5. Les Enquêtes SMART sur la situation nutritionnelle (annuelle) ;
6. Les analyses, études et évaluations de contextes conjoncturels des partenaires constituant des facteurs contributifs dans différentes zones de moyens d'existence sur les indicateurs de sécurité alimentaire et moyens d'existence ; etc.

## COORDINATION DU CLUSTER SECURITE ALIMENTAIRE

### Coordination

La sécurité alimentaire est le secteur sollicité souvent en priorité lors de la réponse humanitaire. Elle représente environ 40% des besoins de financement du plan de réponse humanitaire. Au Tchad près d'une centaine de partenaires apportent une assistance alimentaire et renforcent les moyens d'existence des populations vulnérables sous différentes formes. Ce qui exige une coordination tant nationale que décentralisée afin de garantir des actions efficaces et efficientes. Au Tchad, trois (3) sous-clusters sont activés à Bagasola (Ouest), Abéché (Est) et Goré (Sud) pour accompagner la coordination nationale. En outre, dans les autres provinces, des groupes sectoriels de travail sont dynamisés pour apporter un soutien rapproché aux partenaires opérationnels et relayer les informations venant du niveau national vers le niveau local. La FAO et le PAM sont les Co-Lead du cluster. La Co-Facilitation est assurée par le SISAAP<sup>9</sup> et l'ONG Action Contre la Faim (ACF). Cette équipe de coordination permet d'assurer les sept (7) fonctions du cluster au niveau national en collaboration avec OCHA et l'Inter Cluster. Elle bénéficie de l'appui de l'équipe du Global Cluster Sécurité Alimentaire.

---

<sup>8</sup> Voir le questionnaire d'évaluation de la situation alimentaire du Cluster en cas de crise soudaine et le questionnaire sur les Enquêtes ENSA (annexé)

<sup>9</sup> SISAAP : Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce. Un Organe étatique assurant le secrétariat du Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises notamment le Comité d'Action sur la Sécurité Alimentaire et Gestion des Crises (DNP/CG/CASAGC) au Tchad.

Tableau 16 : Équipe de coordination nationale du Cluster Sécurité Alimentaire

Structure	Rôle	Personne de contact	Téléphone	Mail
<b>FAO</b>	Agence Co-Lead	Guy Armand ONAMBELE	62448804	<a href="mailto:guy.onambele@fao.org">guy.onambele@fao.org</a>
<b>PAM</b>	Agence Co-Lead	Valérie TREMBLAY	98983129	<a href="mailto:valerie.tremblay@wfp.org">valerie.tremblay@wfp.org</a>
<b>SISAAP</b>	Co-Facilitation	Allamine ALHABO	63649796	<a href="mailto:alhaboallamine@gmail.com">alhaboallamine@gmail.com</a>
<b>ACF</b>		Boureima YACOUBA Marius NODJINELOUM	63694815 66399750	<a href="mailto:FSCO@td-actioncontrelafaim.org">FSCO@td-actioncontrelafaim.org</a> <a href="mailto:adjointrddsame2@td-actioncontrelafaim.org">adjointrddsame2@td-actioncontrelafaim.org</a>

### Suivi et évaluation d'effets/impacts : Indicateurs

Afin d'assurer le suivi de l'atteinte des objectifs assignés et la cohérence des indicateurs, la coordination du Cluster est en conformité avec le cycle de programmation humanitaire coordonné par OCHA dans le cadre de l'élaboration du Plan de Réponse Humanitaire (PRH-HRP). Il s'agit notamment de :

- L'élaboration de la Stratégie Sectorielle et multisectorielle : A travers la stratégie sectorielle et multisectorielle, les objectifs, indicateurs et cibles sont définis afin d'orienter les partenaires dans la formulation des projets. Les approches d'intervention sont harmonisées avec les différents clusters. Pour plus de détails, voir la stratégie en annexe 6 ;
- L'élaboration et/ou mise à jour de l'Analyse sectorielle : L'analyse sectorielle est faite sur la base de l'évolution du contexte pays. Les principaux éléments pris en compte sont : la production agropastorale, le fonctionnement des marchés, le suivi des prix, les questions de variation climatique, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, l'Insécurité et les Conflits intercommunautaires, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Pour plus de détails, voir l'analyse sectorielle en annexe 5 ;
- L'élaboration du Cadre Sectoriel : Selon la méthodologie intersectorielle JIAF de calcul des personnes dans le besoin (PiN) et sur la base des résultats du Cadre Harmonisé, les personnes en phases 3-4-5 ont besoin d'assistance alimentaire d'urgence immédiate et ceux en phase 2 (sous pression) ont besoin de renforcer de leurs moyens d'existence. Ce cadre permet aux partenaires de se positionner à travers des propositions des projets dans le cadre du cycle de programmation humanitaire au niveau pays et selon les objectifs sectoriels du Cluster sécurité Alimentaire. Les différents projets doivent s'aligner avec les estimations des effectifs des populations dans le besoin à l'échelle départementale.

### Financements

Les besoins de financement et les niveaux de leur couverture peuvent être consultés sur le lien suivant : <https://fts.unocha.org/countries/44/summary/2023>. Au Tchad, quatre types de financement permettent au secteur d'apporter une réponse aux personnes vulnérables.

**Financement HRP** : il s'agit des financements obtenus à travers la plateforme OPS qui donne la possibilité aux partenaires de se positionner selon le cadre sectoriel préalablement élaboré et d'attirer l'attention des donateurs.

**Financement hors HRP** : il s'agit des financements obtenus en dehors de la plateforme OPS.

**Financement bilatéral** : il s'agit des financements obtenus à travers les accords de coopération bilatérale entre des pays donateurs ou les missions diplomatiques, les représentations des institutions internationales et le pays hôte.

**Financement gouvernemental** : Il s'agit des financements mobilisés en interne à travers des fonds publics du gouvernement.

# TROISIEME PARTIE : COÛTS UNITAIRES DES INTERVENTIONS

Dans le contexte du Tchad, le Cluster sécurité Alimentaire a harmonisé les couts unitaires des interventions des partenaires afin de mieux faciliter la planification, la programmation de l'assistance alimentaire et le renforcement des moyens d'existence des populations vulnérables. Le tableau 17 ci-dessous indique les coûts unitaires standards directs des interventions d'urgence et de relèvement. En fonction du contexte et afin de donner aux bénéficiaires l'appui le plus efficace, les partenaires doivent limiter au mieux possible *les coûts indirects* en donnant la priorité à la mise en œuvre des activités prévues. Pour cela, *Le Cluster Sécurité Alimentaire estime que les coûts indirects ne doivent pas dépasser les 30% du budget global*. Sur la base de ces standards mais, en prenant aussi en considération les contextes locaux, la disponibilité sur les marchés, les préférences de bénéficiaires, plusieurs options par pôle géographique ont été considérés pour définir ces coûts unitaires.

Tableau 17 : Propositions des couts des kits moyens d'existence par ménage

Kit	Coût (XAF/ménage)
Appui au maraîchage	51 600
Appui pour les cultures pluviales	61 100
Appui à l'élevage (5 chèvres + 1 bouc)	138 335
Appui à la pêche	100 000
Appui aux AGR	42 000
Moyenne	78 607
Service	4 000
<b>Total</b>	<b>82 600</b>

**Assistance Alimentaire (Vivres/Cash).** Les détails sur les couts unitaires des autres rubriques sont présentés en annexe.

Tableau 18 : Kit d'assistance Alimentaire

RATION MEB	Ration jour : g/per/j	Valeur en Kcal/pers/jr	Ration mois : Kg/pers/Mois	Ration mensuelle ménage de 6 personnes) : Kg/ménage/mois	Prix Commodity : XAF/Kg	Valeur totale du Coupon : XAF/ménage/mois
<b>Céréales (Maïs/Mil/Sorgho (g))</b>	425 g	12,75 kg	12,6	75,6	340	25 704
<b>Niébé (g)</b>	90 g	2,7 kg	2,7	16,2	400	6 480
<b>Huile (l)</b>	25 g	0,75 l	0,15	0,9	1000	900
<b>Sel (g)</b>	5 g	0,15 kg	0,75	4,5	1000	4 500
<b>Sucre (g)</b>	15 g	0,45 kg	0,75	4,5	1000	4 500
<b>Ration total</b>	<b>586</b>	<b>2191</b>	<b>17,58</b>	<b>105,48</b>		<b>42 084</b>

# QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES TRANSVERSALES

Le Cluster Sécurité Alimentaire, à travers la Stratégie Sectorielle et Multisectorielle, promeut l'intégration des thématiques transversales dans la mise en œuvre des activités de sécurité alimentaire et le renforcement des moyens d'existence des personnes identifiées. Ces thématiques transversales sont notamment :

- AAP : Redevabilité envers la Population Affectée ;
- PEAS/PSEA : Protection contre l'Exploitation et Abus sexuel ;
- Genre ;
- VIH/SIDA ;
- Protection transversale ;
- Environnement ;
- Résilience ;
- Nexus Humanitaire Développement et Paix (Nexus HDP).

## REDEVABILITE ENVERS LES POPULATIONS AFFECTEES/ACCOUNTABILITY TO AFFECTED POPULATIONS (AAP)

La Core Humanitarian Standard (CHS) exige aux organisations et acteurs engagés dans la réponse humanitaire d'utiliser différents mécanismes de redevabilité pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'assistance humanitaire qu'ils fournissent. La Redevabilité envers la population affectée se réfère aux rapports entre une population affectée et les acteurs humanitaires. Ceci implique donc un engagement actif des acteurs humanitaires d'exécuter leur mandat de manière responsable en tenant compte des populations qu'ils assistent. Cela signifie que ces personnes (y compris les enfants et les adolescents) ont leur mot à dire quant aux décisions affectant leur existence, reçoivent les informations dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées, ont accès à des mécanismes de traitement des plaintes et de retour d'informations sûrs et adaptés à leurs besoins, et bénéficient d'une aide équitable en fonction de leurs besoins, de leurs priorités et de leurs préférences<sup>10</sup>.

Dans le contexte du Tchad, selon les résultats de l'autoévaluation menée par OCHA en 2017 portant sur la cartographie de l'AAP a relevé que presque toutes les organisations ont abordé la question de l'AAP jusqu'à un certain degré en interne notamment les questions de consultation et discussions avec les populations affectées, la mise en place des systèmes de plaintes et de feedbacks (retours), etc. Cependant, les problèmes persistent toujours dans la mise en pratique effective sur le terrain car, il manque toujours un mécanisme commun, neutre pour gérer les problèmes Trans organisations et intersectoriels. A cet effet, le Cluster encourage les partenaires à renforcer la redevabilité envers les populations affectées (AAP) de manière collective au sein de la communauté humanitaire dans le pays, conformément aux standards internationaux et aux politiques IASC à travers les cinq (5) piliers : 1) *Leadership/gouvernance*; 2) *Transparence*; 3) *Retours d'information et réclamations*; 4) *Participations* et 5) *Elaboration, Suivi et Evaluation*.

---

<sup>10</sup> Manuel de l'UNICEF sur l'AAP

L'implication des communautés doit permettre un ancrage et une appropriation des activités. La participation des populations non seulement aide à améliorer la qualité des programmes humanitaires, en permettant une analyse plus précise des vulnérabilités. Les activités doivent permettre d'assurer la sécurité alimentaire des ménages et de réduire la pauvreté. La réussite du projet ainsi que la pérennité des acquis étant en grande partie tributaires de la participation de la communauté bénéficiaire dans la mise en œuvre du projet, l'accent sera mis sur les discussions avec les communautés et la tenue d'ateliers participatifs.

Aussi bien pour l'évaluation des besoins que pour l'élaboration des critères de vulnérabilités à appliquer aux bénéficiaires au sein d'une communauté donnée, le cluster encourage de travailler avec les communautés tout au long de l'intervention en sécurité alimentaire afin de garantir la protection des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités, tout en tenant compte des enjeux, des limites et différentes contraintes existantes. Ce travail devra passer par une sensibilisation des acteurs humanitaires à l'importance de l'inclusion et la participation des communautés afin de travailler sur des solutions durables et d'assurer une meilleure prise en compte des personnes vulnérables dans les interventions.

- Les communautés affectées seront consultées dans toutes les phases de mise en œuvre des interventions. Les bénéficiaires seront informés qu'ils ont droit à une assistance sûre et équitable et sachent où et comment l'obtenir ;
- Les partenaires consulteront les hommes, les femmes, les garçons, les filles, les personnes âgées et les personnes handicapées afin de comprendre leurs besoins et leurs préférences quant à la localisation, la conception et la méthodologie de l'assistance ;
- Les partenaires, les communautés et les bénéficiaires devaient participer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes afin de pouvoir prendre des décisions éclairées ;
- Les partenaires veilleront à la mise en place, avec une forte implication et appropriation des bénéficiaires de l'aide, de mécanismes opérationnels de gestion des plaintes / réclamations adaptés au contexte de la zone.
- Une méthode de ciblage, des enquêtes post-distributions (PDM) et des évaluations participatives, à l'aide de discussions de groupes, seront menées dans l'optique d'apprécier la perception et le niveau de satisfaction des bénéficiaires (masculins et féminins) pendant et après l'intervention ;
- Les membres du cluster s'engageront aussi à renforcer les capacités des équipes de travail sur le concept de participation communautaire et les techniques d'animation, surtout leur rôle et responsabilités vis-à-vis des communautés bénéficiaires ;
- Le cluster et ses membres s'engagent à partager avec les communautés affectées des informations sur la sélection des bénéficiaires et des informations sur leurs droits dans le cadre des interventions ;
- Un mécanisme de retour d'informations et de plaintes sera établi afin d'améliorer la programmation, d'aider à comprendre la perception des bénéficiaires et de la communauté, de promouvoir l'autonomisation des bénéficiaires et d'aider à détecter rapidement des problèmes tels que le ciblage, les conduites abusives, dont l'exploitation et les abus sexuels, le détournement de l'aide ;
- Un kit redevabilité sera mis à disposition des partenaires afin de faciliter les partenaires du cluster sécurité alimentaire dans sa prise en compte dans les différentes étapes du cycle de projet.

## PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ET ABUS SEXUEL

Selon le Manuel de la FAO sur la Prévention du harcèlement sexuel et protection contre l'exploitation et les abus sexuels, l'expression « Exploitation Sexuelle » désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles. Cela comprend le fait de tirer un avantage pécuniaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. L'expression « Abus Sexuel » désigne toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel. Le nombre de réseaux PSEA mis en place dans des pays a augmenté dans le monde entier ces dernières années, en particulier depuis l'attention dont ont fait l'objet la PSEA et le harcèlement sexuel en 2018. Après le projet pilote de l'IASC et l'élaboration des outils, plusieurs formations ont été faites pour mettre en œuvre la boîte à outils, à la demande des réseaux PSEA ou des coordonnateurs de l'action humanitaire dans le monde y compris le Tchad.

Ainsi, il existe six (6) principes fondamentaux liés à la PEAS/PSEA :

1. L'exploitation et les abus sexuels commis par des travailleurs humanitaires sont considérés comme des fautes graves justifiant le renvoi ;
2. Toute activité sexuelle avec des enfants (toute personne âgée de moins de 18 ans) est interdite, quel que soit l'âge de la majorité ou du consentement dans la région visée. La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme défense ;
3. Il est interdit de chercher à obtenir des faveurs sexuelles ou toute autre forme de comportement à caractère humiliant, dégradant ou servile en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services. Cela inclut l'assistance due aux bénéficiaires ;
4. Les relations sexuelles entre travailleurs humanitaires et bénéficiaires de l'aide sont vivement déconseillées car elles se fondent sur un rapport de force inégal par définition. En outre, ce type de relation porte atteinte à la crédibilité et à l'intégrité de l'action humanitaire ;
5. Tout travailleur humanitaire qui soupçonne un collègue, employé ou non par le même organisme, de se livrer à des abus ou à une exploitation sexuelle doit en référer à qui de droit par l'intermédiaire des mécanismes pertinents ;
6. Il est du devoir des travailleurs humanitaires d'instaurer et de préserver un environnement propre à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et de promouvoir l'application du code de conduite de leur organisme. Il incombe en particulier aux responsables à tous les niveaux d'appuyer et de mettre en place des systèmes qui permettent de préserver cet environnement.

A cet effet, sur la base de ces principes fondamentaux, le cluster SA continuera d'encourager les organismes du terrain d'appliquer ces pratiques conjointes maintenant et continuera à renforcer les capacités de ses partenaires dans l'application des principes fondamentaux afin de préserver la dignité des personnes avec lesquelles nous travaillons.

## GENRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre (SNG) et surtout en collaboration avec le Réseau sur le Genre dans l'Action Humanitaire (REGAH), le Cluster Sécurité Alimentaire appuiera à harmoniser les approches d'intervention en prenant en compte les questions telles que le genre, l'âge, le handicap et les minorités dans la programmation et planification des partenaires. A cet effet, pour une réponse humanitaire durable et inclusive le réseau sur le genre dans l'action

humanitaire (REGAH) se veut un cadre de dialogue visant à s'assurer que la communauté humanitaire reste régulièrement informée des problèmes et évolutions principaux concernant les rôles, besoins et conditions changeants des femmes, filles, hommes et garçons des communautés affectées. Il permettra que chaque secteur demeure informé des outils existants et des activités sur le genre mené par les points focaux. Le REGAH permettra également le développement des actions de plaidoyer structurées et informées par le terrain y compris dans le cadre du nexus humanitaire-développement et Paix.

Tous les projets de sécurité alimentaire devront prendre en compte la situation différenciée des femmes, hommes, des filles et des garçons par rapport à la sécurité alimentaire. En effet, les situations humanitaires affectent dans la plupart des cas différemment les ménages selon qu'ils soient dirigés par un homme ou une femme. La structure par âge et par sexe influence également la sécurité alimentaire du ménage. L'implication des hommes, femmes, des filles et des garçons étant différente selon les étapes et types de production agricole, le projet devra stipuler comment le choix d'intrant ou l'appui technique fourni prennent en compte la division des tâches et les vulnérabilités socioéconomiques de chacune et de chacun. L'implication des hommes, femmes, des filles et des garçons étant différente selon les étapes et types de production agricole, le projet devra stipuler comment le choix d'intrant ou l'appui technique fourni prennent en compte la division des tâches et les vulnérabilités socioéconomiques de chacune et de chacun.

Voir les directives spécifiques du GenCap<sup>11</sup> et du cluster en la matière (notamment la [Charte sur le Genre](#) et les Outils pour l'analyse socio-économique basée sur le genre)

## VIH/SIDA

Selon les informations de UNAIDS, cinq (5) Millions de personnes vivent avec le VIH en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immuno - Déficience Acquise (VIH/SIDA) affecte les femmes de manière disproportionnée par rapport aux hommes. A cet effet, 60,7% des nouvelles infections surviennent chez les femmes, et l'inégalité entre les sexes est la plus forte dans la tranche d'âge des 15-24 ans. Cependant, bien que les nouvelles infections et les décès dus au SIDA ont diminué dans la majorité des pays depuis 2010, elles restent encore loin des objectifs 2025<sup>12</sup>.

Au cours des dix dernières années, dans plusieurs pays du monde, le VIH/SIDA a été de plus en plus associé à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire des ménages.

- Une mauvaise alimentation accroît la vulnérabilité aux infections ;
- Les infections provoquent et aggravent la mauvaise alimentation ;
- Une mauvaise alimentation affaiblit le système immunitaire ;
- Une mauvaise alimentation contribue à augmenter l'incidence, la gravité et la durée des infections ;
- Les symptômes des infections entraînent une perte de poids et un ralentissement de la croissance, ce qui affaiblit encore davantage l'immunité.

Afin de limiter au maximum les nouvelles infections et les décès liés au SIDA, il est impératif que les enfants, leurs mères et les adolescents vivant avec le VIH soient dépistés et reçoivent un traitement. A cet effet, afin de participer à l'effort de lutte contre le VIH/SIDA dans le domaine de la sécurité

<sup>11</sup>[http://gbvguidelines.org/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines\\_lo-res.pdf](http://gbvguidelines.org/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf)

<sup>12</sup> Pour Plus d'informations sur le VIH/SIDA : <https://aidsinfo.unaids.org/>

alimentaire, les considérations sur la pandémie seront prises en compte dans les projets soumis à travers les activités de prévention dans la sensibilisation, le ciblage des bénéficiaires en identifiant les personnes touchées par le VIH/SIDA dans les groupes cibles. Pour cela, le Cluster Sécurité Alimentaire encourage les partenaires à mettre en place des pistes de Changements Efficaces notamment :

- Programme d'intégration du VIH ;
- Approche centrée sur la famille ;
- Innovation technologique ;
- Etc.

## PROTECTION TRANSVERSALE

Selon le Groupe Sectoriel Mondial de Protection (GSMP), la Protection Transversale est : « Le processus consistant à incorporer les principes de protection et à promouvoir l'accès significatif, la sécurité et la dignité ». La Protection transversale ne met pas l'accent sur ce *que* nous faisons (le produit) mais plutôt sur comment nous le faisons (le processus). A cet effet, elle devrait être intégrée dans tous les secteurs et toutes les phases du cycle des programmes/projets.

Ainsi, les activités de sécurité alimentaire peuvent rendre les personnes plus exposées à certains problèmes de Protection, comme les attaques. La possession ou la gestion de ce type de biens, qui peuvent être particulièrement précieux dans une situation d'urgence, peut exposer les personnes à un danger accru de violences, d'enlèvement ou d'abus. Pour cela les partenaires du cluster sécurité alimentaire feront une analyse des conditions de sécurité locales afin d'identifier les pratiques et les activités à haut risque. De plus les bénéficiaires peuvent être confrontés à des problèmes, en particulier d'agression sexuelle et de vol, y compris aux points de contrôle officiels et non officiels, ou lorsqu'ils se rendent à un point de distribution et en reviennent.

- L'environnement que doivent traverser les bénéficiaires doit donc être sûr pour toutes les personnes concernées. Si la sécurité pose problème, les partenaires du cluster sécurité alimentaire feront un effort particulier pour rapprocher le point de distribution de la maison du bénéficiaire ou lui fournir un moyen de transport pour assurer sa sécurité ;
- Les activités de sécurité alimentaire doivent viser à réduire les menaces contre la population affectée. Le choix du programme devra permettre de faire une analyse détaillée spécifique au contexte portant notamment sur le rapport coût/efficacité, les répercussions sur le marché secondaire, la flexibilité du transfert, ainsi que le ciblage et les risques d'insécurité et de corruption ;
- Les activités ne doivent être discriminatoires envers aucun groupe et devraient être menées de manière à ne pas pouvoir être perçues comme telles. Les interventions en faveur des bénéficiaires déplacés ne vont pas à être menées au détriment de la population d'accueil locale ; l'assistance devrait si possible être fournie aux deux groupes.

Pour assurer cela, des formations sur la prise en compte de la protection transversale seront organisées afin de renforcer les capacités des partenaires du cluster Sécurité alimentaire.

## ENVIRONNEMENT

A travers les documents stratégiques au niveau pays notamment le Programme National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique (LOAH), etc. le Cluster Sécurité Alimentaire, facilitera la mise en œuvre efficace et durable des activités dans le respect de la protection de l'environnement. L'agriculture ne souffre pas seulement des conséquences du changement climatique, elle est également responsable de 14% des émissions globales de gaz à effet de serre. Mais elle a également le potentiel de contribuer sensiblement à l'atténuation d'un volume significatif d'émissions globales, notamment à travers certaines pratiques de techniques culturales qui favorisent la capture du carbone et la stockent dans le sol. Elles comprennent peu ou pas de labour, l'utilisation des résidus pour le compostage ou le paillage, le recours à des cultures pérennes pour couvrir les sols, le réensemencement ou l'amélioration de la gestion des pâturages et l'agroforesterie qui allie cultures et arbres.

Par ailleurs, en plus des changements climatiques globaux, des problématiques locales d'érosion des sols, d'appauvrissement des sols et de déforestation sont régulièrement observées. En particulier dans les situations d'urgence et de mouvements de population. Ces problèmes doivent être systématiquement pris en compte et une réponse doit être apportée, afin d'éviter toute dégradation de la situation.

Ainsi, pour contribuer à l'effort mondial à une échelle locale, les projets soumis par les partenaires devront :

- Éviter l'utilisation d'engrais chimiques en particulier ceux à forts % en azote car la plupart du temps les pratiques d'épandage et de dosage sont mal maîtrisées ;
- Encourager l'utilisation de plantes enrichissantes (engrais vert), du compost et de fumures organiques (bio pesticide) ;
- Lutter contre la déforestation ;
- Promouvoir en fonction du contexte, les techniques d'agroforesterie, d'agropastoralisme et de défense et restauration du sol (lutte contre l'érosion) ;
- Rationaliser l'utilisation du bois de chauffe et encourager l'utilisation des foyers améliorés.

## RESILIENCE

Selon le *Groupe de Travail sur la Relance post crise et la Résilience* (GT2R)<sup>13</sup>, la fréquence et l'ampleur des catastrophes d'origine naturelle (crises alimentaires successives, inondations et autres...) exacerbées par la dégradation avancée de l'environnement et les effets du changement climatique, auxquels se sont ajoutés les mouvements de population résultant des crises socio politiques dans le Bassin du Lac Tchad (extrémismes violents, conflits communautaires), sont autant de facteurs qui exposent les populations tchadiennes déjà vulnérables à des crises humanitaires récurrentes, qui affectent ainsi leur résilience. La création au sein de l'Equipe Humanitaire Pays du GT2R découle de la nécessité de renforcer le nexus Humanitaire-Développement tout en contribuant à la réalisation d'une réponse humanitaire globale, prévisible, rapide, cohérente et efficace dans un contexte d'intervention multidimensionnelle et en prenant en compte les principes de développement.

---

<sup>13</sup> Voir les Termes de Reference du groupe en annexe

Par conséquent, la Relance post crise et la résilience dans le contexte Tchadien sera un processus qui intégrera à la fois des réponses intégrées et durables pour le rétablissement des services de base, les moyens de subsistance, l'habitat durable, la gouvernance, la sécurité et l'état de droit, l'environnement et d'autres dimensions socio-économiques, notamment la protection des groupes vulnérables, les femmes, les jeunes, les personnes avec handicap et les enfants. Le groupe de travail mènera dans ce contexte des réflexions pour le renforcement de la sécurité des populations sinistrées et trouver des débuts de solution aux causes sous-jacentes des crises pour des communautés résilientes aux catastrophes naturelles et crises sociopolitiques.

La coordination du Cluster Sécurité Alimentaire, aux niveaux national et local, jouera un rôle important dans la promotion des synergies d'actions entre la réponse humanitaire et les interventions de résilience/développement en appuyant les actions du Groupe de Travail GT2R sur les orientations suivantes :

- Renforcement du nexus Humanitaire-Développement par l'intégration effective du relèvement précoce dans la réponse humanitaire et l'amélioration de la qualité des opérations d'assistance par le renforcement des programmes humanitaires, afin que les apports puissent favoriser le développement à long terme ;
- Evaluation des besoins et développement de cadre de relèvement post crises ;
- Réhabilitation /reconstruction des infrastructures individuelles et communautaires ;
- Reconstitution des moyens de subsistance (agriculture, élevage, petit business...)
- Stabilisation et cohésion sociale ;
- L'atteinte d'une couverture maximale des besoins afin de ne pas laisser de populations vulnérables sans appui ;
- Le renforcement de l'autonomie des populations touchées par l'appui au rétablissement des moyens de subsistance. En d'autres termes le renforcement de la résilience des populations et communautés face aux crises et catastrophes ;
- Le soutien aux initiatives de relèvement spontanées de la part des communautés touchées ;
- Le développement de modalités de relèvement à plus long terme.

#### **NEXUS HUMANITAIRE – DEVELOPPEMENT - PAIX (NEXUS HDP)**

L'approche nexus est une nouvelle méthodologie de travail en vertu de laquelle un large nombre d'acteurs concurrent à l'élaboration de réalisations collectives pluriannuelles, plurisectorielles, quantifiables et mesurables. Au Tchad, une collaboration de longue durée, engagée formellement suite au Sommet humanitaire mondial de 2016, existe entre acteurs humanitaires et de développement et de paix. Ainsi, et depuis 2017, le Tchad est un pays pilote nexus pour les Nations Unies, les bailleurs (Union Européenne, Banque Mondiale, Agence Française de Développement, Suisse, FCDO, SIDA, GIZ, Etats-Unis, etc.) et plusieurs ONG (Caritas Suisse, Solidarités International, Concern Worldwide, OXFAM, CARE, ACF, etc.). Une dizaine de projets de développement sont en cours de mise en œuvre dans les zones ciblées par le cluster. Ces projets visent entre autres l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, le développement des filières agricoles ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Selon la *Note de plaidoyer en faveur d'une collaboration renforcée entre les acteurs humanitaires, du développement et de la paix pour faire face à des crises multiples*, il est question de :

- Approfondir et renforcer les synergies entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix ;
- Mettre au centre du nexus les personnes dans le besoin dans les contextes de crises prolongées ;
- Promouvoir le rôle central des acteurs nationaux et locaux dans l'opérationnalisation du nexus ;
- Repenser une coordination multi-acteurs efficace à travers le nexus, au niveau national et local ;
- Encourager des financements diversifiés, conséquents et flexibles sur le moyen et long terme
- Le gap entre humanitaire-développement-paix au Tchad en matière de planification et programmation d'activités doit continuer à être réduit.

A cet effet, les membres du cluster sont encouragés à développer des synergies d'action avec ces différents projets de développement afin que les bénéficiaires de l'assistance d'urgence puissent, dans la mesure du possible, être accompagnés au-delà des périodes d'intervention et de construire leur résilience. De plus, les projets en consortium sont encouragés afin de toucher le maximum des bénéficiaires à l'exemple des projets DIZA au Sud, l'Est et d'autres consortia dont les expériences, capitalisation et leçons apprises serviront de base d'orientation opérationnelles. Par ailleurs, le Cluster Sécurité Alimentaire accompagnera la mise en œuvre de la stratégie visant à renforcer la cohésion et la paix sociale entre les acteurs en milieu rural.

Afin d'intégrer ces thématiques transversales dans les interventions des partenaires, le Cluster Sécurité Alimentaire encouragera les formations durant toute l'année ainsi que des suivis de la mise en œuvre des activités des partenaires. Le tableau ci-dessous indique les différentes formations au cours de l'année et qui seront facilitées par les partenaires et les clusters selon leurs expertises.

Tableau 19 : Plan de renforcement des capacités sur les thématiques transversales 2023

Thèmes et période indicative	Facilitation
FTS/5Ws (Mars)	BCR/Bernard-FSC/Dieudonne
Élaboration de projet (Avril)	FSC
Suivi & Évaluation de projet/DIEMS (Avril)	FAO/PAM
SPHERE (Mai)	FSC
CHS (Mai)	BCR
Redevabilité (Juin)	GTT/AAP+GTS
Feedback mécanisme ; Gestion des plaintes (Juin)	Intersos
Inclusion (Juillet)	HI
Genre/GBV (Aout)	BCR/Aissatou-UNFPA/Muriel
CFSAM (Septembre)	FAO
CH (Octobre)	SISAAP
SEADS/LEGS (Novembre)	FAO/PRAPS
PSEA (Décembre)	Renata
VIH/SIDA (Décembre)	ONUSIDA

## ANNEXES

### Annexe 1 : Questionnaires Harmonisés pour le ciblage



### Annexe 2 : Zones des Moyens d'Existence du Tchad)



### Annexe 3 : Calendriers agricoles

### Annexe 4 : Rapport du MEB



### Annexe 5 : Analyse sectorielle

<https://humanitarianaction.info/plan/1141>

### Annexe 6 : Stratégie Sectorielle

<https://humanitarianaction.info/plan/1141>